

# Convergences



n° 94 — mars 2004

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

É d i t o



## Cronique d'une mort annoncée

Ce pourrait être le titre d'un roman signé Raffarin, annonçant la mort des services publics et de l'éducation nationale en particulier. Comment lire autrement la conjonction entre décentralisation des TOS et des administratifs qui les gèrent, LOLF, stratégies ministérielles de réforme, suppression massive d'emplois dans les services académiques et le supérieur ?

Cette avalanche de mesures n'a d'autre but que d'abolir le caractère national de l'éducation en l'"élaguant" et la "recentrant sur ses missions essentielles". Elle vise un seul objectif : affaiblir les services publics et mettre à mal la solidarité entre citoyens dans un cadre européen revisité par les ultra libéraux.

Et comme si l'attaque sur les retraites ne suffisait pas, c'est maintenant la protection sociale qui est visée. Par le démantèlement des services publics, c'est un profond changement de société qu'on cherche à imposer.

Malgré les déceptions du printemps 2003, les personnels ne sont pas prêts à se laisser faire. Ils le prouvent lors des élections au CTPM du supérieur en plaçant la FSU en tête. Ils auront l'occasion de l'exprimer lors des élections aux CAP de l'ASU, le 9 mars prochain. Ils le montrent en s'organisant dans les académies contre les suppressions d'emplois.

Dans ce contexte, la grève du 12 mars prend tout son sens et le SNASUB y prendra toute sa place. Tous ensemble dans l'action !

Marie-Dolorès Cornillon

12 mars 2004  
Grève des  
personnels  
de  
l'Éducation

« APRES UN BON  
DÉGRAISSAGE  
LE CNDP DÉLOCALISÉ  
À CHASSENEUIL-DU-  
POITOU, RETROUVERA  
BONNE SANTÉ ET TONICITÉ ! »

Les potions amères du  
docteur Raffarin p. 7

Succès  
du  
SNASUB-  
FSU  
au  
CTPMSR  
p. 14

Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques

# pour nous contacter...

## Secrétaire générale

Arlette LEMAIRE  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
☎ : 01 44 79 90 42/47  
arlette.lemaire@ac-nancy-metz.fr

## Trésorière nationale

Marie-Dolorès CORNILLON  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
☎ : 01 44 79 90 42/47  
arlettance.camot@wanadoo.fr

## Secrétaires généraux adjoints

Jacques AURIGNY  
Lycée Claude Monet  
1bis, rue du Docteur Magnan  
75013 Paris  
☎ : 01 56 61 90 40  
jacques.aurigny@wana-doo.fr

Béatrice BONNEAU  
14, rue Rébéval  
75019 Paris  
☎ : 06 19 94 87 13  
BeatriceBonneau@aol.com

Marie GANOZZI  
Université Lyon 2  
Campus de Bron Saint Priest  
69676 Lyon Cedex 11  
☎ : 04 78 77 31 09  
marie-ganozzi@wanadoo.fr

Michelle HAZARD  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
☎ : 01 44 79 90 42/47  
hazard.michelle@wanadoo.fr

Mylène MARTINEZ  
ÉREA J.-J. Rousseau  
Avenue La Colline  
BP 6028  
34030 Montpellier  
☎ : 04 67 10 41 41  
snasub@free.fr

Anne-Marie PAVILLARD  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
☎ : 01 44 79 90 42/47  
amp@ras.eu.org

**Autres membres du Bureau national**  
Colette BASSAC  
(voir SAToulouse)

Pierre BOYER  
(voir SA Créteil)

Bettina CORDOVA  
95, bd Romain Rolland  
92120 Montrouge  
☎ : 01 53 79 85 82  
bettina.cordova@bnf.fr

Sylvain DESBUREAUX  
(voir Trésorier Amiens)

Patrick LE TUHAUT  
(voir SA Paris)

Jean-Claude MAGRINELLI  
(voir SA Nancy-Metz)

Yann MAHIEUX  
(voir SA Créteil)

Michèle MARTIN DARMON  
(voir SAVersailles)

Eric PANTHOU  
35 rue Bianzat  
63000 Clermont-Ferrand  
☎ : 06 62 89 72 51  
ericpantou@yahoo.fr

Danièle PATINET  
226, rue d'Auxonne  
21000 Dijon  
☎/Fax : 03 80 39 50 97  
dpatinet@free.fr

Pierre PIEPRZOWNIK  
Lycée Saint-Sernin  
3, place Saint-Sernin  
31000 Toulouse  
☎ : 05 61 23 45 75  
ppiepro@ifrance.com

Philippe RAMPON  
(voir SA Grenoble)

## Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques

**Aix-Marseille**  
Marcel CHATOUX, SA  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13100 Aix en Provence  
☎ : 04 42 91 74 70  
marcel.chatoux@ac-aix-marseille.fr

Gisèle CAPELL  
Trésorière  
Collège Font d'Aurumy  
13710 Fuveau  
☎ : 04 42 12 64 33

**Amiens**  
Philippe LALOQUETTE, SA  
Lycée Edouard Gand  
70, bd de St Quentin  
80098 Amiens Cedex 3  
☎ : 03 22 53 49 76  
manuela73@club-internet.fr

Sylvain DESBUREAUX  
Trésorier  
45, rue Bultel  
80260 Flesselles  
☎ : 03 22 93 41 73  
sylvain80@aol.com

**Besançon**  
Maryse MALFROY, SA  
20, rue Mallarmé  
25000 Besançon  
☎ : 03 81 48 06 94  
malfroy@lib.univ-fcomte.fr

Marina JOSIPOVIC  
Trésorière  
BU de Belfort  
43, faubourg des Ancêtres  
BP 455  
90008 Belfort Cedex  
☎ : 03 84 21 52 88

**Bordeaux**  
Jean-Claude CARABINI, SA  
193, rue du 19 mars 1962  
40465 Lalaque  
☎ : 05 58 57 53 01

☎ : 06 82 94 46 28  
jeanclaud.carabini@free.fr  
Maxime GONZALES  
Trésorier  
Lycée professionnel  
Francis Jammes  
BP 127  
64201 Orthez Cedex  
☎ : 05 59 69 01 85

**Caen**  
Christian EURY, SA  
Restaurant universitaire A  
23, avenue de Bruxelles  
14070 Caen Cedex 5  
☎ : 02 31 56 63 52  
r.a@crous.unicaen.fr

Chantal MOREL  
Trésorière  
CROUS  
Restaurant universitaire C  
114, rue de Lebisey  
14070 CAEN Cedex  
**Clermont-Ferrand**  
Gilberte JACOB, SA  
Collège Pierre Mendès  
France  
96, Av. Emile Zola  
BP 24  
63201 Riom  
☎ : 04 73 64 68 04  
giljacob@netcourrier.com

Marie-Christine LABRANDINE  
Trésorière  
35, route de Durtol  
63830 Nohanent  
☎ : 04 73 62 88 38

**Corse**  
Thomas VECCHIOTTI, SA  
LP Finosello  
Av. Maréchal Lyautey  
20000 Ajaccio  
☎ : 04 95 10 53 04  
thomaslp@club-internet.fr

Catherine TAÏEB  
Trésorière  
Lycée Pascal Paoli  
avenue Président Pierucci  
20250 Corte  
☎ : 04 95 54 53 06

**Créteil**  
Yann MAHIEUX, SA  
SNASUB-Créteil  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
☎ : 01 42 46 05 09  
viyakem@free.fr

Pierre BOYER, SA  
SNASUB-Créteil  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
☎ : 01 42 46 05 09  
☎ : 06 03 48 86 60  
snasub.creteil@free.fr

Dominique CHASSAGNE  
Trésorier, SNASUB-Créteil  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
☎ : 01 42 46 05 09  
☎ : 06 15 60 74 70

**Dijon**  
Jean-Emmanuel ROLLIN, SA  
jean-emmanuel.rollin@u-bourgogne.fr  
Antoine MICHEA, SA  
antoine.michea@u-bourgogne.fr  
SNASUB-FSU  
Maison de l'Université  
BP 27877  
21078 Dijon cedex  
☎/Fax : 03 80 39 50 97

Claire DELACHAMBRE  
Trésorière  
Maison de l'Université  
BP 27877  
21078 Dijon cedex  
☎ : 03 80 39 50 97

**Grenoble**  
Philippe RAMPON, SA  
427, rue Félix Faure  
38950 St Martin Le Vinoux  
☎ : 04 76 58 12 11  
phrampou@wanadoo.fr  
Josiane MICHALLAT  
Trésorière  
7, rue Joseph Rolland  
38120 St Egrève  
☎ : 04 76 74 71 14

**Lille**  
Nicole DELEFORGE, SA  
Evelyne DELPLACE, SA  
Jean-Paul MACHEN, SA  
Edgar WALKER, SA

SNASUB-FSU  
La Halle au Sucre  
1er étage  
28, rue des Archives  
59800 Lille  
☎ : 03 20 12 03 31  
Fax : 03 20 51 30 61  
fsunord@nordnet.fr  
Maurice MALFOY  
Trésorier  
3, rue des Villiers  
62360 Pont de Briques  
☎/Fax : 03 21 32 97 36

**Limoges**  
David GIPOULOU, SA  
Lycée Pierre Bourdan  
Place Molière  
BP 19  
23011 Guéret cedex  
☎ : 05 55 41 70 02  
Gipoulou.DLS@wanadoo.fr  
Sylvie MARTINEZ  
Trésorière  
Lycée Eugène Jamot  
1, rue William Dumazet  
23200 Aubusson  
☎ : 05 55 67 72 80

**Lyon**  
Eric FOUCHOU,  
LAPEYRADE, SA  
CLOUS  
11, rue Tréfilerie  
42100 Saint-Etienne  
☎ : 04 77 8185 50/52  
fouchou.eric@wanadoo.fr  
Marc CHEVALIER  
Trésorier  
8 parc du Centre  
69100 VILLEURBANNE  
☎ : 04 78 68 04 67

**Montpellier**  
Aline de FREITAS, SA  
Place de la Fontaine  
30210 Vers Pont-du-Gard  
☎ : 04 66 62 86 03  
chazelfr@yahoo.fr  
Conception SERRANO  
Trésorière  
IA du Gard  
58, rue Rouget de Lisle  
30031 Nîmes Cedex  
☎ : 04 66 62 86 19

**Nancy-Metz**  
Jean-Claude MAGRINELLI, SA  
Lycée Hélène Boucher  
55, Bd Foch  
57100 Thionville  
☎ : 03 82 53 21 88  
Jean-Claude.MAGRINELLI@wanadoo.fr  
Mauricette DIDOT  
Trésorière  
Route de Neufchef  
2<sup>e</sup> étage  
57700 Hayange  
☎/Fax : 03 82 84 76 17

**Nantes**  
Sylvie COURTIER, SA  
Rectorat  
8, rue du Général Marguerite  
44035 Nantes Cedex 1  
☎ : 02 51 86 30 94  
snasub@fsu44.org  
Ghyslaine GIRAudeau  
Trésorière  
17, rue du Pot de vin  
85310 La Chaize-le-Vicomte

**Nice**  
Christophe ANTUNEZ  
christophe.antunez@ac-nice.fr  
Lycée "Les Eucalyptus"  
Avenue des Eucalyptus  
06200 Nice  
☎ : 04 92 29 30 14  
Maryse APREA  
Trésorière académique  
Village Pélican  
Villa 41  
1192, Bd J.B. Abel  
83100 Toulon

**Orléans-Tours**  
Françoise CADIOU, SA  
CIO  
Rue Bretonnerie  
45000 Orléans  
☎ : 02 38 54 87 00  
snasub.ac45@wanadoo.fr  
Maryvonne MAUFRAIS  
Trésorière  
109, rue F. Lépine  
28600 Luisant  
☎ : 02 37 34 34 28

**Paris**  
Patrick LE TUHAUT, SA  
Lycée Jacques Decour  
12, av. T. Rudaine  
75009 Paris  
☎ : 01 55 07 04 6  
snasub75@yahoo.fr  
Michèle MASELKO-AVENEL  
Lycée Carnot  
145, bd. Malesherbes  
75017 Paris  
☎ : 01 56 21 36 42

**Poitiers**  
Serge GARATE, SA  
Lycée Camille Guérin  
33, rue de la Gibauderie  
BP 611  
86022 Poitiers Cedex  
☎ : 05 49 46 28 70  
serge.garate@ac-poitiers.fr  
Lucienne FOREST  
Trésorière  
3, pl. du clos des Carmes  
86000 Poitiers

**Reims**  
Françoise ELIOT, SA  
eliotjpf@wanadoo.fr  
Lycée St Eupéry  
82 rue Anatole France  
52100 St Dizier  
☎ : 03 25 05 82 44  
Pierre SAIDI, SA  
UFRMédecine  
51, rue Cognacq Jay  
51095 Reims Cedex  
☎ : 03 26 77 97 96  
Jacqueline WILLNER  
Trésorière  
8, rue Guynemer  
10150 Pont Sainte Marie

**Rennes**  
Fabrice KAS, SA  
f.kas@free.fr  
Collège Jean Richepin  
8, bd Kennedy  
22370 PleneufValAndré  
☎ : 02 96 72 22 75  
Nelly LE ROUX  
Trésorière  
Collège La Tourelle  
Impasse Gauguin  
BP 1703  
29107 Quimper Cedex  
☎ : 02 98 52 32 40

**Rouen**  
Michelle COLLET  
Université de Rouen  
SCUIO  
rue Lavoisier  
76821Mt St AIGNAN  
☎ : 02 35 37 10 75  
Agnès DEVAUX  
Trésorière  
9 bis, rue des Lombards  
76290 Montvilliers

**Strasbourg**  
Gérard GUNTZBURGER  
snasub.fsu@wanadoo.fr  
SNASUB FSU  
10, rue de Lausanne  
67000 Strasbourg  
☎ : 03 88 36 20 90  
Catherine DIENER  
Trésorière  
7, rue Louis Pasteur  
67205 Oberhausbergen  
☎ : 03 88 10 63 18

**Toulouse**  
Marc DAUPHIN  
Collège Olympe de

Gouges  
570, rue Ramierou  
82000 Montauban  
☎ : 05 63 92 74 30  
Colette BASSAC, SA  
IA Auch  
Rue Boissy d'Anglas  
32000 Auch  
☎ : 05 62 61 6915  
colette.bassac@wanadoo.fr

Dominique RAMONDOU, SA  
9, Chemin des Martyrs  
de Bordelongue  
31100 Toulouse  
☎ : 05 61 55 86 84  
Régine FLAMENT  
Trésorière  
Collège Haut Lavedan  
33, Avenue Jean Moulin  
65260 Pierrefitte  
Nestalas

**Versailles**  
Michèle MARTIN  
DARMON, SA  
Collège Le Haut Mesnil  
24, rue Arthur Auger  
92120 Montrouge  
☎ : 01 42 53 11 51  
Fax : 01 49 85 78 30  
MMARTIN-DARMON@wanadoo.fr  
Remy CAVALLUCI  
Trésorier  
Lycée Jean Jaurès  
25, rue Charles Lecocq  
95104 Argenteuil Cedex  
☎ : 01 39 98 50 05

**Guadeloupe Guyane Martinique**  
Contactez le SNASUB national  
**Réunion**  
Laurent QUINSON  
laurent.quinson@wanadoo.fr  
Trésorier  
16, rue Thérésien Cadet  
appartement n°6  
résidence Pierre et Sable  
97490 Ste Clotilde  
☎ : 02 62 92 01 22

**PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB**  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 90 42  
ou 01 44 79 90 47  
Fax 01 42 46 63 30  
E. mail :  
snasub.fsu@ras.eu.org  
Site internet  
http://www.snasub.fsu.fr



**Recrute-  
ments,  
emploi,  
précarité :  
12 mars  
2004  
Grève  
nationale**

Les fédérations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation appellent les personnels de l'éducation et de la recherche à une journée nationale de grève le 12 mars 2004.

Elles dénoncent ainsi la situation faite aux services publics d'éducation et de recherche à la suite des décisions budgétaires prises par le gouvernement. C'est l'avenir des jeunes qui est menacé aussi bien par les suppressions de moyens que par les choix brutaux en matière de recrutement. Ces choix ont également pour conséquence l'accroissement de la précarité. Ils s'accompagnent du maintien du transfert massif de personnels aux collectivités locales.

Elles appellent à multiplier les actions qui se sont déjà développées, que ce soit au plan des académies ou des départements ou nationalement dans la recherche publique.

**Paris, le 9 février 2004**

Le SNASUB prendra toute sa place dans la journée d'action et de grève du 12 mars 2004. Notre secteur est particulièrement concerné et touché par les attaques sans précédent de la part du gouvernement : suppression massive de postes, disparition de missions, externalisation et bien sûr volonté de décentralisation donc de transfert de personnels et de missions vers les collectivités territoriales. Contre tous ces mauvais coups, la lutte ne fait que commencer. La journée du 12 devra être un point fort dans l'action et la mobilisation des personnels. Soyons nombreux à nous mobiliser.

**Arlette Lemaire**

# Sommaire

En bref	p. 4
Evaluation, notation	p. 5
Audience CROUS	p. 6
Secrétaires de documentation : vers une issue ?	pp. 6 - 7
Les potions amères du docteur Raffarin	p. 7
<b>EPLÉ</b>	
Avantages en nature	p. 8
<b>Dossier</b>	<b>pp. 9 à 12</b>
<b>Bibliothèques</b>	
Les enjeux de la société de l'information	p. 13
<b>Enseignement supérieur</b>	
Succès FSU au CTPM	p. 14
Vie des académies	p. 15
<b>Tribunes libres</b>	pp. 16 - 17
Les prestations familiales	p. 18
Lu pour vous	p. 19
Handicap : la nouvelle loi	p. 20

**Congrès  
FSU**

**pp. 9 à 12**

## Projet de loi sur les responsabilités locales

La FSU continue à exiger du gouvernement et de la représentation nationale la suppression des mesures de décentralisation concernant l'éducation, la culture, la PJJ, l'insertion. Elle veillera à consolider les reculs actés en juin et juillet dernier pour qu'ils ne soient pas remis en cause dans le cadre du débat parlementaire.

L'absence de garantie sur les financements, d'outils sérieux de péréquation, conduit à craindre que les nouvelles missions décentralisées puissent à terme être externalisées, voire privatisées et que ce projet conduise à aggraver les inégalités entre les citoyens et entre les territoires.

Le transfert des TOS ne répond à aucune logique d'amélioration de leurs missions et nie leur rôle éducatif. En effet, les missions qu'ils exercent aujourd'hui ne sont pas liées à la compétence des collectivités territoriales en matière de construction et de rénovation des collèges et des lycées. Le lien nécessaire entre les équipes pédagogiques, les personnels enseignants et les TOS dans les collèges et les lycées rend absurde un tel transfert qui, de plus, risque de marginaliser ces personnels qui font partie intégrante de l'équipe éducative des EPLE.

En ce qui concerne le transfert de l'assistance éducative aux conseils généraux, même à titre expérimental, la FSU rappelle son opposition à ce projet, qui remet en cause la mission de protection de l'enfance en danger que doit assurer l'Etat à l'égard des populations en difficulté, et signe la fin d'un service public d'éducation qu'est la protection judiciaire de la jeunesse au sein du ministère de la justice

Pour toutes ces raisons, la FSU réaffirme l'exigence du maintien de tous les personnels techniques, ouvriers et de service, et des personnels administratifs chargés de leur gestion, des médecins, assistants sociaux, Co-psy, infirmières dans la fonction publique d'Etat, en particulier afin de préserver leurs missions.

C'est ce qu'elle fera, notamment, entendre dans la rue le 12 mars à l'appel de l'intersyndicale de l'éducation.

**Fédération syndicale unitaire  
Paris, le 26 février 2004**



Bulletin mensuel du SNASUB  
Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et  
des Bibliothèques  
3-5, rue de Metz 75 010 Paris ☎ : 01 44 79 90 42  
Directrice de la publication : Arlette Lemaire  
Rédactrice en chef : Béatrice Bonneau  
Secrétariat : Véronique Gurney  
Publicité : Clotilde Poitevin ☎ : 01 42 80 96 05  
Impression : Imprimerie Grenier — 94 250 Gentilly  
• ISSN 1249-1926 • CPPAP 3947 D735

## Référendum de représentativité syndicale au ministère de la Culture

Personnels de la Bibliothèque nationale de France, de la Direction du livre et de la lecture, Conservateurs d'Etat des bibliothèques municipales classées, vous allez être amenés à revoter, le quorum n'ayant pas été atteint au premier tour dans votre établissement.

### Votez et faites voter FSU

*(Vos votes doivent être parvenus au ministère  
AVANT le 1<sup>er</sup> avril 2004)*

## Attention

**Si vous ne vous êtes pas resyndiqué(e) au titre de l'année 2003 / 2004, avant le 25 mars 2004, ce numéro de Convergences est le dernier que vous recevrez.**

**N'attendez plus pour vous donner les moyens de vous défendre, syndiquez-vous !**

## Calendrier des commissions administratives paritaires des personnels de Bibliothèques

Jeudi 6 mai	CAP des conservateurs généraux CAP des conservateurs
Mercredi 19 mai	CAP des bibliothécaires
Jeudi 3 juin	CAP des BAS
Jeudi 10 juin	CAP des assistants
Vendredi 18 juin	CAP des magasiniers en chef CAP des magasiniers spécialisés

## A vos plumes...

**Nous publions dans ce Convergences deux tribunes libres que nous avons reçues à l'issue du congrès de la FSU. Il est évident que nos colonnes restent ouvertes aux autres composantes du SNASUB qui souhaiteraient s'exprimer sur le sujet (3000 signes maximum).**

Groupe de travail IATOSS du 12 février 2004 sur l'évaluation / notation

## Déclaration commune des organisations syndicales CGT, EIL, FO, FSU, SNALC

Les organisations syndicales CGT, EIL, FO, FSU, SNALC participant à la

**Notation**

séance du groupe de travail IATOSS du 12 février 04 constatent que les projets d'arrêtés et de circulaires sur l'évaluation / notation remettent profondément en cause les droits et garanties statutaires des personnels IATOSS en matière de notation, d'avancement d'échelon et de promotion de grade.

Les organisations syndicales CGT, EIL, FO, FSU, SNALC constatent que ces projets de texte aggravent même considérablement les dispositions du décret Fonction publique du 29 avril 2002 :

- une notation tous les deux ans à partir de 2005, supprimant toute notation au titre de 2004,
- un alignement de tous les fonctionnaires sur une même note de référence de 20 pour la mise en place du dispositif d'évaluation / notation, écartant toute prise en compte de l'ancienneté pour l'accès

**Lors de prochains CTP ministériels, les représentants des personnels devront voter les projets d'arrêtés et de circulaires relatifs au décret portant sur la notation et l'évaluation des agents de l'État (décret du 29 avril 2002).**

**Le SNASUB, comme il l'a déjà fait lors du vote du décret, se prononcera contre ces projets qui remettent gravement en cause le statut des personnels.**

aux promotions et l'attribution des réductions d'ancienneté,

- la multiplication des notateurs,
- la mise en place de commissions d'harmonisation préalable excluant les élus paritaires et réduisant les CAP à un rôle de chambre d'enregistrement des décisions de l'administration en matière de notation,
- la mise en concurrence des fonctionnaires entre eux, ouvrant la voie à l'arbitraire, à l'injustice et remettant de fait en cause les garanties d'indépendance et de neutralité contenues dans le statut de la Fonction publique.

Les organisations syndicales CGT, EIL, FO, FSU, SNALC demandent à Monsieur le ministre :

- le retrait des projets d'arrêtés et de circulaire,
- le maintien d'une notation

**Évaluation**

administrative en 2004, en application du décret du 14 février 1959 encore en vigueur.

Les organisations syndicales CGT, EIL, FO, FSU, SNALC demandent le maintien d'un dispositif de notation annuelle, qui :

- confirme le caractère national de la gestion des corps,
- respecte le statut de fonctionnaire d'Etat et n'instaure pas de contrat individuel,
- garantisse le principe d'égalité de traitement des agents d'un même corps,
- garantisse un réel droit de recours auprès de la CAP de chaque corps.

**L'art de passer d'une gestion statutaire à une gestion individuelle des carrières**

Les organisations syndicales CGT, EIL, FO, FSU, SNALC rappellent leurs exigences :

- retrait du plan de suppression de 1100 postes administratifs au budget 2004,
- abandon de tout transfert de personnels IATOSS aux collectivités territoriales...



**Dans le prochain Convergences, nous reviendrons en détail sur l'analyse de ce projet.**

## Le SNASUB a obtenu des avancées pour les personnels des unités de gestion.

Lundi 9 février, le SNASUB-FSU (Jacques Aurigny et Eric Fouchou-Lapeyrade) a été reçu au Cabinet de Luc Ferry par son conseiller, Alain Abecassis en présence de Jean-Pierre Guyet du CNOUS et de deux personnes de la Direction des affaires financières et de la Direction de l'enseignement supérieur.

### Prime de participation à l'hébergement d'été

Cette prime étant annuelle, nous avons obtenu que le décret paru le 10 décembre 2003 soit appliqué pour l'année 2003 et non pas uniquement à partir de 2004. Les collègues devront donc toucher sur les paies de mars ou avril, 91 € pour les gestionnaires et leurs adjoints et 56 € pour les collègues des secrétariats. La modulation de la prime de 1 à 3 (demande des syndicats pour tenir compte des travaux supplémentaires assurés durant l'été) sera relancée.

### Avantages en nature

Comme les EPLE, nous avons obtenu que l'arrêté du 10 décembre 2002, ne soit pas appliqué dans les CROUS et ce pour tous les personnels ouvriers et administratifs. Une note de la DAF sera rédigée en ce sens pour permettre aux personnels de déclarer les bons montants sur leurs feuilles d'imposition. Le texte de la DAF indiquera explicitement que les CROUS seront couverts face à l'URSSAF pour les cotisations repas et hébergement pour les personnels ouvriers.

### Indemnités

Concernant les Indemnités de gestion, notre demande d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2003 n'a pas été acceptée. En revanche, la DAF va intervenir pour que notre demande puisse aboutir au 1<sup>er</sup> septembre 2003. Mais rien n'est fait car cela nécessite un accord des ministères du Budget et de la Fonction publique.

### Décentralisation

Malgré nos demandes, le ministère ne semble pas prêt à bloquer la demande de certains élus de pouvoir participer à l'attribution des logements. Nous devons donc intervenir directement auprès des élus afin de ne pas transformer les missions des CROUS.

Au final, sans avoir tout obtenu, le SNASUB a montré que l'on pouvait arracher des mesures pour l'égalité des fonctionnaires. Cela doit nous inciter à intervenir partout dans ce sens.

**Eric Fouchou-Lapeyrade**



Le SNASUB a obtenu qu'une discussion s'engage enfin à l'Éducation nationale sur le devenir des Secrétaires de documentation de ce ministère. Cela a fait l'objet de la rencontre du 19 janvier à la DPMA entre Sylvain Merlen et ses collaborateurs et le SNASUB-FSU et A&I-UNSA Éducation. La délégation du SNASUB était conduite par Arlette Lemaire, accompagnée de Philippe Rampon, du bureau national, de Marie-Françoise David et Françoise Boulanger, commissaires paritaires nationales.

La position de départ du ministère était la fusion pure et simple dans le corps des SASU. Nous avons tous fait valoir que cette démarche rencontrait l'opposition de la profession. Le SNASUB a rappelé que, avec les Chargés d'études documentaires, les Secrétaires de documentation offraient une qualification correspondant à un vrai besoin qui justifierait le maintien et le développement de ces corps. A partir de ce constat, nous avons soutenu que l'extinction,

tout à fait contestable, du corps des Secrétaires de documentation ne pourrait s'envisager qu'en préservant la qualification détenue, à la fois dans l'intérêt du système éducatif et dans celui des personnels. En outre, le blocage de leur carrière dont elles sont victimes depuis de nombreuses années en raison du faible effectif du corps nous paraît justifier un reclassement qui viendrait compenser cette pénalisation.

Le SNASUB a donc proposé leur intégration dans le corps des Chargés d'études documentaires (catégorie A), à l'instar de ce qui s'est fait chaque fois qu'un corps de personnels enseignants classé en catégorie B a été mis en extinction, alors même que les effectifs concernés étaient autrement considérables. Nous avons insisté pour qu'une réponse écrite soit apportée à cette demande expresse et qu'il soit mis fin au mutisme dont le ministère a fait preuve jusqu'à ce jour sur cette question maintes fois réitérée par nos soins. Sylvain Merlen s'y est engagé.

Ayant admis que la fusion dans le corps des SASU ne pouvait être retenue, il nous a proposé la solution que le ministère privilégie : l'intégration dans le corps des Techniciens de Recherche et Formation, branche d'activité professionnelle (BAP) documentation. L'avantage de cette proposition est qu'elle garantit le maintien de la qualification documentaire. Par contre elle n'offre pour la plupart des intéressé(e)s

Si cette issue n'est qu'en partie satisfaisante, il convient de rappeler que, sans l'opiniâtreté du SNASUB et de ses élus, le corps des Secrétaires de documentation se serait éteint dans un profond silence, sans la moindre mesure d'accompagnement pour les personnels ni le moindre souci de préserver leur qualification.

S'agissant du calendrier, le ministère estime à environ une année le délai

## Secrétaires de documentation : vers une issue ?

aucun gain indiciaire, mais seulement un meilleur régime indemnitaire et des perspectives de carrière plus ouvertes.

A défaut d'un reclassement dans le corps des Chargés d'études documentaires, qui reste notre demande prioritaire, cette issue nous a paru acceptable (depuis, la DPMA a effectivement répondu par écrit que le débouché vers le corps de Chargés d'études documentaires ne serait pas retenu, mais sans étayer cette réponse par des arguments réglementaires ou statutaires convaincants).

Il nous a été garanti que les transformations d'emplois auraient lieu sur place et que les personnes conserveraient leurs fonctions actuelles mais pourraient naturellement participer au mouvement de leur corps d'accueil.

nécessaire pour boucler la procédure réglementaire (consultation du ministère de la Fonction publique, avis du CTP ministériel, du Conseil d'État, publication du décret).

La solution du détachement individuel de tous les intéressés dans le corps d'accueil serait un peu plus rapide mais exclurait toute éventualité, à laquelle le ministère semble réticent, d'un reclassement plus favorable que celui qui résulterait de l'application du droit commun.

**Philippe Rampon**

## Les potions amères du docteur Raffarin

Au chevet du réseau CNDP-CRDP-CDDP, le docteur Raffarin déploie toute la palette de la médecine libérale appliquée au service public.

**D'abord, une bonne diète**  
Les crédits attribués au CNDP pour le plan "Arts et culture" sont passés en 2 ans de 18 à 6 millions d'euros, alors que les subventions de fonctionnement sont en baisse de 6 % en 2003 et de 7 % en 2004.

**Ensuite, une bonne ponction**

Le réseau du CNDP perd, en 2004, 34 postes de personnels techniques et ouvriers.

**Puis, une cure à la campagne**

Le projet de délocalisation du CNDP à Chasseneuil du Poitou se poursuit, alors qu'il n'a été ni préparé ni négocié, et que les personnels du CNDP s'y opposent.\*

Les choses sérieuses peuvent alors commencer, en commençant par ...

**La transplantation**

L'éventuelle territorialisation des CRDP et CDDP est parfois évoquée. C'est ainsi que le Conseil régional de Poitou-Charente s'est en quelque sorte "porté acquéreur" du CRDP, renforçant les inquiétudes des personnels concernant les missions des CRDP.

Que deviendrait le réseau national ? Quel serait le statut de ces établissements ? La territorialisation ferait passer les centres d'une logique de coopération (aujourd'hui mise à mal par le démembrement du

CNDP et de ses directions documentaires et commerciales) à une logique au mieux de coexistence, au pire de compétition.

**Etape suivante : l'amputation**

Les missions d'édition, de production audiovisuelle du CNDP et de son réseau sont aujourd'hui gravement mises en cause, au profit d'une externalisation, voire d'une privatisation pure et simple.

Le bon docteur Raffarin pourra alors s'exclamer : "L'opération a réussi... Mais le malade est mort". Les personnels du CNDP s'y opposent avec leur intersyndicale.

A l'occasion des renouvellement des CTP des CRDP et du CNDP, les personnels pourront par leur participation montrer leur attachement à leur établissement, choisir les personnels qui les représenteront pour s'opposer à ces funestes projets et défendre le service public national de documentation pédagogique. Les militants de la FSU s'y emploient, comme le prouve la motion unanime du congrès fédéral de Perpignan (cf. p. 12).

**Yves Limousin**

\* Informez-vous, signez la pétition sur [www.nodeloc.net](http://www.nodeloc.net)



# Avantages en nature...

Un arrêté du 10 décembre 2002 du ministère de la santé, a introduit une évolution dans le mode de calcul des avantages en nature entrant dans le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnels logés par nécessité de service. Son article 2 (cf. encadré), laissait le choix entre l'application nouvelle d'un forfait par pièce, globalement plus favorable aux bas salaires, ou d'après la valeur locative et la valeur réelle des prestations accessoires, mode de calcul précédent, plus favorable aux personnels de catégorie A.

## L'application dans les faits

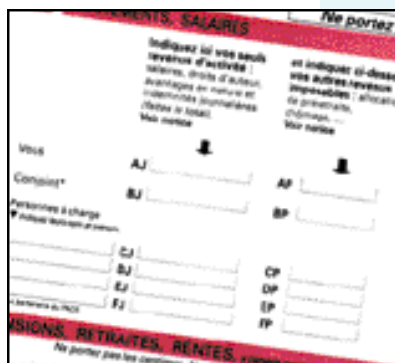
Une réunion de gestion au ministère a bien failli avoir raison de ce choix et certaines académies ont dans un premier temps décidé d'opter pour le mode forfaitaire, pour une plus grande facilité de gestion. Les interventions du SNASUB-FSU et du SNPDEN (syndicat des chefs d'établissements) dans ces académies ont rétabli le choix. Notons que l'article 2 précise que l'employeur, s'il est le logeur, peut trancher, mais ça ne peut pas s'appliquer aux lycées et collèges, propriétés des collectivités de rattachement.

Dans l'académie de Limoges, par exemple, les personnels des EPLE logés, se voient appliquer la solution la plus favorable. Cette position doit être appliquée dans toutes les académies, il faut être vigilant. Restait le cas des collègues logés en CROUS.

## ... une réforme à surveiller de près

Dans ce cas, logeurs, les CROUS ont appliqué le mode forfaitaire aux personnels administratifs et ouvriers, logés en unités de gestion (logement ou restaurants universitaires) et entraîné des hausses de déclarations d'avantages en nature vertigineuses. Là encore l'action du SNASUB a payé et Eric Fouchou, en audience au ministère le lundi 9 février 2004, a obtenu la suspension de cette mesure (cf. p. 6).

**Avantages ou sujétion**  
Reste que la tendance est à un accroissement (cf. tableau de l'évolution, où on notera une hausse de 77 % pour la tranche la plus basse, et 60 %



Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale (JO n° 301 du 27 décembre 2002 page 21750)

### Article 2

Sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessous, pour les travailleurs salariés et

assimilés auxquels l'employeur fournit le logement, l'estimation de l'avantage en nature est évaluée forfaitairement. Elle peut également être calculée, sur option de l'employeur, d'après la valeur locative servant à l'établissement de la taxe d'habitation dans les conditions prévues aux articles 1496 et 1516 du code général des impôts et d'après la valeur réelle pour les avantages accessoires.

### Article 5

Les montants des forfaits prévus aux articles 1er, 2, 3 et 4 ci-dessus constituent des évaluations minimales, à défaut de stipulations supérieures arrêtées par convention ou accord collectif, et peuvent être remplacés par des montants supérieurs d'un commun accord entre les travailleurs et leurs employeurs. S'agissant des personnes relevant des 11°, 12° et 23° de l'article L. 311-3 du code de la sécurité sociale, les avantages nourriture et logement sont déterminés d'après la valeur réelle.

David Gipoulou

Plafond de la Sécu	Brut mensuel en 2003 en euros	01/01/2003 par pièce en €	01/01/2004 par pièce en €	01/01/2005 par pièce en €	01/01/2006 par pièce en €	01/01/2007 par pièce en €
- de 0,5 fois	- de 1216	18	22	26	29	32
+ de 0,5	+ de 1216	21	27	33	39	45
+ 0,6	+ de 1459,2	23	32	41	50	60
+ 0,7	+ de 1702,4	25	38	50	62	75
+ 0,9	+ de 2188,8	83	86	89	92	95
+ 1,1	+ de 2675,2	86	93	100	107	115
+ 1,3	+ de 3161,6	93	109	117	126	140
+ 1,5	+ de 3648	100	115	130	144	160



# ossier

## *FSU : un congrès de luttes*



Le 4<sup>e</sup> congrès de la FSU s'est déroulé à Perpignan du 2 au 6 février dernier. Il s'est tenu dans un contexte particulier, après le puissant mouvement du printemps dernier qui hélas n'a pu stopper les projets rétrogrades du gouvernement ultra libéral.

L'analyse des raisons qui ont conduit à cette incapacité à faire reculer le pouvoir a suscité un débat qui posait des questions sur l'avenir du syndicalisme, de la fédération et de sa représentativité. Le congrès a choisi d'y répondre, en partie par l'élargissement de son champ de syndicalisation aux trois fonctions publiques permettant aux ex-syndicats CFDT demandeurs de pouvoir venir à la FSU ; ce n'était pas le mandat du SNASUB qui n'a donc pas voté cet élargissement.

Le congrès a rappelé que la FSU travaillera au rassemblement des forces syndicales sur des valeurs partagées : pluralisme et

démocratie, syndicalisme de lutte et de transformation sociale, volonté de réunification du mouvement syndical.

Les commissions des différents thèmes, qui ont été des lieux de travail intense, ont permis de préciser et parfois de réaffirmer les mandats de la fédération.

Le SNASUB, avec une délégation de 21 personnes, est intervenu pour porter ses mandats, notamment en matière de défense du service public, de refus de la décentralisation, de lutte contre la précarité et les bas salaires, mais aussi pour exprimer ses inquiétudes sur la mise en place de la VAE et de la GRH. Il a aussi réaffirmé sa volonté d'avoir un mandat fédéral clair sur les fonctions documentaires.

Le congrès a lancé des appels forts : en faveur de l'éducation pour tous, du développement de l'université et de la recherche et du maintien des missions du CNDP.

Dans une perspective globale de remise en cause des services publics, des droits des salariés, voulue par un gouvernement libéral, la FSU a appelé à une amplification des mobilisations qui se multiplient actuellement dans la recherche et les académies à propos des suppressions d'emplois et des recrutements.

Le 12 mars sera une journée de grève interfédérale, contre les suppressions d'emplois et les transferts de missions et de personnels.

La prochaine réforme de l'assurance maladie comme la poursuite de la bataille contre la loi Fillon nécessitent une mobilisation de très grande ampleur ; La FSU appelle l'ensemble des organisations syndicales à mettre en place les ripostes nécessaires.

Le SNASUB sur le terrain met et mettra tout en œuvre pour amplifier la mobilisation.

## L'éducation : un enjeu de société

Le congrès de la fédération a confirmé par la présence de plus de 200 délégués dans la commission "éducation" l'intérêt pour les militants de la FSU d'avoir les idées claires sur les perspectives.



Pour donner une idée précise de la question, il est nécessaire de revenir sur les considérants de la motion éducation, certes très longue, mais oh combien enrichie par les congrès départementaux et le congrès national.

### L'école pour tous, une question sociale

Certes, les déchirures sociales dues aux politiques libérales, la massivité du chômage, la généralisation de la précarité, la ghettoïsation de zones de plus en plus nombreuses pourraient faire considérer comme utopique cet espoir, cette exigence. Certes, il est difficile d'avoir des avancées sur les seules questions éducatives dans un contexte de reculs sociaux.

La lutte contre les inégalités scolaires devrait également être accompagnée d'une politique de développement de l'emploi et de lutte contre les inégalités et l'exclusion sociales.

Résister à l'offensive néolibérale et s'engager pour une réelle démocratisation éducative sont les deux faces du même combat : la FSU s'y engage. Relever le pari d'une nouvelle étape de démocratisation suppose la remise en cause d'un certain nombre de dogmes comme celui du coût éducatif : à en croire certains, nous serions arrivés au bout des efforts financiers possibles pour l'éducation.

Il faudrait donc faire mieux avec autant, même mieux avec moins puisque certains redéploiements internes s'imposeraient. Certes la dépense intérieure d'éducation ne cesse d'augmenter, de façon moins rapide que ne l'exigerait la démocratisa-

tion, mais la part de cette dépense dans le PIB baisse depuis 1993.

Trop souvent absents du débat sur l'éducation, les personnels IATOSS doivent pourtant s'y intéresser : notre place dans le système éducatif n'est pas définitive et absolue. La loi de décentralisation montre combien la recherche de la baisse du coût du travail nous menace directement. Pour baisser le coût de la production, il faut baisser le coût du salaire et pour cela baisser ce qui concourt au coût du travailleur qualifié : sa formation.

Voilà pourquoi, il y a un enjeu de société sur l'avenir de l'éducation : ou bien on poursuit dans ce que la FSU appelle "l'investissement éducatif" pour développer le niveau d'éducation, de diplômes et de qualifications pour tous les jeunes ou bien la politique ultra libérale, visant la baisse relative et absolue du coût du travail, parvient à remettre en cause le service public d'éducation en développant les sorties précoces du système éducatif.

C'est d'ailleurs le risque de l'utilisation de la VAE (validation des acquis de l'expérience) : le discours tenu aux jeunes peut devenir : "Dépêchez-vous de trouver du travail, il sera toujours temps de faire valider vos acquis pour progresser profes-

sionnellement et il vous faut 42 ans de cotisations pour une retraite complète".

Toutes les raisons de la volonté de casse des lycées professionnels et leur remplacement par l'apprentissage trouvent ici leur fondement, mais au-delà, la volonté de réduire les études initiales serait un recul de société que nous devons dénoncer en tant que tel.

La motion qui revient donc largement sur les missions de l'éducation, les menaces de privatisation au nom d'accords internationaux (OMC, A.CGS, etc.) et les perspectives développées par la FSU, est aussi d'une très grande actualité dans la perspective de la loi sur l'éducation qui doit voir le jour après le "grand débat".

### L'éducation pour tous : un grand défi !

Oui, l'appel issu du congrès a le mérite de bien situer les enjeux. Pour assurer la défense de nos revendications, il faut s'arc-bouter sur nos missions essentielles pour l'avenir.



## Thème II

Ce thème comprend deux parties et les discussions en commission aussi bien que le débat en plénière ont été organisés selon ce découpage.

# Les services publics et leurs agents

Cette partie a été l'occasion pour la FSU de réaffirmer et d'affiner ses revendications de longue date en la matière.

Elle rappelle son attachement au champ couvert par les services publics et à leur rôle fondamental dans la tradition française en matière de cohésion et de justice sociale. Elle réaffirme sa détermination à lutter contre toute tentative de leur démantèlement, que ce soit dans le cadre de la construction européenne ou des discussions autour de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) initiées par l'OMC. Elle dénonce les dangers de la réforme en profondeur des procédures budgétaires (LOLF) et les dérives de la "nouvelle gouvernance" qui vise à transposer les pratiques de gestion des multinationales à l'organisation des pouvoirs publics, privilégiant le contrat par rapport à la loi.

Pour ce qui concerne le service public d'éducation, la FSU rappelle son opposition à la décentralisation et à son cortège de transferts de missions et de personnels vers les collectivités territoriales, et à toute forme d'externalisation, synonyme de privatisation. Elle réaffirme expressément son exigence de maintien des personnels TOS et des administratifs chargés de leur gestion dans la fonction publique de l'État, l'appartenance des IATOSS à l'équipe éducative et le refus de la privatisation de leurs missions.

Enfin, la FSU développe sa conception de la laïcité bien au-delà des controverses ponctuelles et hautement médiatisées sur le voile, prenant notamment position sur le préambule et sur l'article 51 du projet de Constitution européenne.

En matière de GRH, une revendication du SNASUB (entre autres) a été reprise : la demande d'élaboration d'un outil négocié de gestion prévisionnelle des

emplois et des qualifications, permettant d'anticiper les besoins de formation et de recrutements en quantité appropriée et aux niveaux pertinents. De même, sur la base du constat qu'un grand nombre de personnels détiennent et mettent en œuvre une qualification supérieure à celle requise pour l'emploi qu'ils occupent, la FSU revendique une refonte en ce sens de la ventilation des emplois entre les catégories.

S'agissant des dispositifs de validation des acquis, sans y être opposée, la FSU pose comme principe qu'ils ne soient pas un substitut à la formation initiale, aboutissant à la raccourcir, ou à la formation continue, permettant de s'en dispenser. Elle revendique au contraire un droit élargi à la formation continue sur le temps de travail, donnant lieu à remplacement et à indemnisation des frais engagés.

Concernant l'évaluation et la notation, elle réitère sa demande d'abrogation du décret du 29 avril 2002.

Sur les salaires, le congrès national aura été pour la FSU l'occasion de repréciser sa revendication d'un plan de rattrapage du pouvoir d'achat, qui devrait nécessairement comporter :  
- la revalorisation du salaire minimum fonction publique et, en conséquence, celle des traitements qui en sont proches ;

Le minimum du traitement brut doit être équivalent à 120 % du SMIC 39 heures brut (soit 1 458 € par mois ou 9 565 F) ; cela représente une augmentation de 27 % par rapport à son niveau de janvier 2004 et un traitement mensuel net de 1 233 €.



- la reconstruction de la grille permettant une réelle revalorisation des carrières ; 50 points d'indice doivent être attribués à tous au titre de mesure immédiate ;
- l'augmentation immédiate de 5 % de la valeur du point d'indice ;
- le retour à l'indexation du point d'indice sur les prix ;
- la traduction de ces mesures pour les retraites.

Tels sont les points essentiels qui ont été abordés dans ce thème 2. Pour une prise de connaissance exhaustive, chacun pourra se reporter aux publications de la FSU qui reproduiront l'intégralité des textes adoptés par le congrès.



## Un statut amélioré pour des personnels mieux formés et mieux payés

**Thème IV**

**Pour une FSU et un syndicalisme plus unitaire et plus efficace**

11 ans après sa création, une page de la vie de la FSU s'est tournée lors de son 4<sup>e</sup> congrès à Perpignan : Son champ de syndicalisation a été considérablement étendu puisqu'il passe du champ de l'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture, la formation à la syndicalisation dans les trois fonctions publiques (état, territoriale, hospitalière). Cette décision a été prise par le congrès à une très forte majorité (plus de 80 %). Cette extension va moins loin que ne le voulaient certains (extension au secteur public et aux personnels remplissant des missions de service publics ; création d'une union et même pour d'autres d'une nouvelle confédération). Cette décision va plus loin que ne le désirait la majorité des délégués du SNASUB qui, conformément aux votes émis à la commission administrative nationale du 26 novembre 2003, n'était pas favorable aux diverses propositions de modifications statutaires ; la CAN s'était prononcée pour que la FSU continue à œuvrer à la recherche de convergences entre elle et d'autres organisations et pour continuer à œuvrer à la réunification syndicale dans une centrale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, économiques ou religieuses.

Le "combat" à Perpignan fut rude. Les objectifs fixés à la recomposition syndicale manquaient de lisibilité et de transparence. Le SNASUB combat pour ses idées ; il accepte les décisions prises par la majorité, tout en continuant à réclamer plus de transparence et plus de précisions sur l'orientation finale visée par les tenants de l'élargissement maximum.

Beaucoup de congressistes semblaient ne pas savoir que depuis la Rochelle,



la FSU syndiquait d'ores et déjà dans la fonction publique territoriale avec le succès que l'on sait !

Parce qu'il estime que l'élargissement est une fuite en avant, parce que le champ actuel de syndicalisation est très très loin d'être rempli ; parce que la fédération ne fonctionne pas bien, parce que la FSU

est avant tout une fédération d'enseignants ; parce que la FSU n'arrive déjà pas à prendre en charge les problèmes des IATOSS et pas plus ceux des syndiqués des autres ministères (culture, justice, agriculture...) ; parce que la FSU n'a pas su avoir une politique fédérale cohérente sur certains sujets (ARTT, décentralisation), la majorité des camarades du SNASUB était contre l'élargissement tout comme l'étaient d'autres syndicats et d'autres sections départementales fédérales.

Le congrès a tranché ; nous allons accueillir des ex-syndicats de la CFDT qui frappent à la porte de la FSU ; dans notre secteur le SNU/CLIAS qui syndique entre autre les personnels administratifs et des bibliothèques des mairies, conseils généraux, conseils régionaux, bibliothèques municipales, va demander son adhésion pleine et entière.

Gageons que la FSU et son CDFN sauront faire respecter les champs de syndicalisation des syndicats existants...

La période qui s'ouvre sera très dure ; on aura bien besoin de toutes les énergies et de toutes les forces syndicales pour repousser les nombreuses attaques gouvernementales.

**Pour un service public national de documentation pédagogique**

Le congrès de la FSU assure de sa solidarité les personnels du CNDP actuellement en lutte contre la délocalisation de leur établissement à Chasseneuil du Poitou. Il ne fait maintenant plus aucun doute que cette délocalisation n'est que le prétexte à un démembrement de cet établissement, conçu pour travailler au bénéfice du système éducatif tout entier. Le CNDP est aujourd'hui menacé aussi bien dans ses missions de documentation, d'édition ou de production que dans sa fonction de tête de réseau, comme le montrent les suppressions de postes et réductions drastiques des subventions pour 2004. La FSU affirme son attachement à un réseau national d'établissements publics, aux missions et aux moyens réaffirmés, en cohérence avec les autres grands établissements et les IUFM. Ni la délocalisation du CNDP, ni l'éventuelle décentralisation de ses centres régionaux ou départementaux, ni l'externalisation/privatisation de leurs services ou missions ne sont en mesure de répondre à ces exigences. La FSU prendra toutes les initiatives nécessaires pour assurer la pérennité de ce réseau, instrument du service public d'éducation.

## Les enjeux de la société de l'information

La FSU et en son sein, le SNASUB, œuvrent en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité et de démocratie. En tant que personnels de bibliothèques, nous travaillons à la conservation et à la diffusion du savoir afin de permettre à tout citoyen, tout au long de sa vie, d'exercer ses droits à la formation permanente, à l'information et à la culture, reconnus par la Constitution. C'est à ces deux titres que certains débats qui mobilisent la profession doivent également mobiliser le secteur des bibliothèques du SNASUB-FSU.

### Le Sommet mondial de la société de l'information (Genève 2003 - Tunis 2005)

Convoqué à l'initiative de l'Union internationale des télécommunications, organisme dépendant des Nations Unies, le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) a été clôturé par l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action. Jugeant la déclaration des états insatisfaisante, les *"représentants de la société civile"* ont préféré élaborer et signer un autre texte : *"Construire des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains"*. Ils y expriment leur résolution à édifier des sociétés de l'information et de la communication centrées sur la personne, inclusives et équitables.

### Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information

Plusieurs associations professionnelles ont convenu de se mobiliser après l'adoption par le conseil des ministres du 12 novembre 2003, du projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, afin d'alerter les parlementaires, la presse et les organismes de défense des consommateurs. Elles défendent l'idée selon laquelle le progrès technique ne peut servir de prétexte à la remise en cause du droit fondamental de l'usager à l'accès aux œuvres de l'esprit qui contribue au progrès culturel et social. Ces associations ont renouvelé leur appel à l'intégration d'exceptions au droit d'auteur dans la loi et ont adressé à la presse un communiqué accompagnant la lettre ouverte au Président de la république établie à l'occasion du Sommet mondial de la société de l'information.

### Libre accès à l'information scientifique et technique

Plusieurs initiatives se sont développées ces dernières années autour du concept *"open"* qui, appliqué au monde académique et à la publication scientifique, renvoie à deux principes : accessibilité et pérennité, c'est-à-dire rendre accessible, facilement, au plus grand



nombre de personnes un maximum de documents scientifiques et ceci sur une longue durée. Un troisième principe est sous-entendu, la gratuité de l'accès, souhaitée par la communauté scientifique. Elle reste de mise pour les archives pionnières, mais constitue de moins en moins la norme. C'est le cas de l'OAI, Open archive initiative, qui associe bien souvent à cet esprit *"ouvert"* la gratuité, pour l'utilisateur final, des informations contenues dans les *"archives"* pour devenir *"Open Access"*. Parallèlement à ce mouvement OAI, des actions sont menées en réaction à la politique des éditeurs commerciaux (qui pratiquent l'augmentation, dramatique pour les bibliothèques, des coûts des abonnements) telles que l'Initiative de Budapest pour l'accès ouvert. Cette initiative recommande deux stratégies complémentaires : l'archivage (évoqué plus haut) et la création de nouvelles revues avec comme objectif un accès plus large aux publications scientifiques. Soit il s'agit de nouveaux titres qui concurrencent des titres existants, mais à un

moindre coût, soit il s'agit de nouveaux titres dont les coûts d'édition sont supportés par les auteurs ou les institutions. La déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales marque une nouvelle avancée. Les signataires, responsables européens d'organismes de recherche, définissent le libre accès via Internet comme une source universelle de la connaissance humaine et du patrimoine culturel qui doit être mise rapidement et largement à la disposition de la société.

Le SNASUB-FSU et plus particulièrement ses adhérents et ses militants du secteur des bibliothèques doivent, eux aussi, affirmer la nécessité de défendre les services publics de l'information et de la culture, ainsi que le bien public commun que constitue le savoir, en s'associant à toutes ces initiatives.

**Antoine Meylan**

# Succès FSU à l'élection au Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et recherche

Les résultats des élections pour le renouvellement du Comité paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR) viennent d'être publiés. Même si le taux de participation reste relativement bas (14% de participation), ces élections permettent d'apprécier la représentativité des organisations syndicales dans les établissements publics d'enseignement supérieur parmi les personnels ATOSS, enseignants, enseignants-chercheurs et non titulaires de droit public.

Ces élections consacrent le succès de la FSU et de ses syndicats intervenant dans l'enseignement supérieur et la recherche : SNASUB, SNESUP, SNCS, UNATOS, SNICS, SNUAS-FP, SNEP, SNES, SNUIPP. La FSU arrive en tête avec 23 % des suffrages, soit une progression de 6,3 points par rapport au

précédent scrutin de 2000. Elle passe de la 3<sup>e</sup> à la 1<sup>ère</sup> place. Cette fois, ce scrutin permet à la FSU de devancer notamment l'UNSA et la CFDT.

Cependant, malgré ce succès indéniable, lors du regroupement des résultats, la FSU n'a pas gagné de siège supplémentaire. Cette situation est due au fait que le nombre de sièges est lié aux résultats obtenus par chaque syndicat aux élections des Commissions administratives paritaires (CTPU, bibliothèques, ITARF, CNOUS etc.) .

Si dans une grande partie de celles-ci, notre fédération obtient la première place (CTPU, bibliothèques), des efforts doivent être portés sur la représentation du SNASUB dans les corps des personnels ITARF. La jeunesse de notre syndicat dans ce champ de syndicalisation

(les personnels ITRF représentent plus de 32 000 agents, travaillant essentiellement dans l'enseignement supérieur) alors que d'autres organisations syndiquent ces personnels depuis longtemps est une difficulté que nous devons dépasser lors des prochaines échéances électorales prévues pour ces corps en janvier 2005.

Malgré ce constat, lors des dernières élections, les résultats obtenus par le SNASUB-FSU dans les corps de catégorie C des ITRF ont été prometteurs. Ils nous ont permis d'asseoir la présence du SNASUB dans de nombreuses commissions paritaires académiques, nous permettant de faire le lien entre les revendications que nous défendons dans les CPE et celles que nous portons dans les CAP, notamment celles portant sur l'égalité de traitements des fonctionnaires.

La défense accrue des revendications individuelles et collectives des personnels par le SNASUB et au-delà par la FSU reste pour nous la priorité. Elle se concrétise tous les jours sur le terrain par les batailles que nous menons aussi bien pour l'amélioration des carrières des agents (emplois, promotions, salaires, précarité, indemnitaire etc.) que pour la défense des services publics dans le cadre d'un syndicalisme de transformation sociale.

Les actions qui se mettent en place de résistance à la politique ultra libérale du gouvernement, à commencer par la grève du 12 mars, ont pour objectif d'imposer la mise en oeuvre d'une autre politique dans l'ensemble de l'Éducation nationale et de la recherche.

**Marie Ganozzi**



La confiance accordée par les personnels lors du dernier scrutin au CTPM ESR permet à la FSU et à ses syndicats de peser encore plus face au ministère pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels et de l'enseignement supérieur et la recherche.

## Créteil : suppression de 56 postes

Concernant à l'origine exclusivement 56 agents administratifs, les menaces semblent s'orienter aussi vers d'autres grades. Dans un premier temps, il avait été question de supprimer les postes budgétaires de titulaires remplaçants et des partants à la retraite pour éviter des mesures de carte scolaire.

Mais cette information lâchée par le recteur, irréalisable, ressemble davantage à un os jeté aux syndicats pour qu'ils aient quelque chose à ronger. Aux dernières nouvelles, il s'agirait de reprendre les 32 postes de titulaires remplaçants (TR). L'activité principale de ces TR, même s'ils sont rattachés au rectorat, se fait en établissement scolaire donc pour compenser, il y aurait transformation de 150 contractuels 12 mois en 10 mois, ce qui libérerait 25 équivalents temps plein. Il resterait donc 31 postes à fermer en inspection académique, rectorat et CIO.

Le Rectorat table également sur l'existence de doublons dans les services de gestion du privé et des examens et sur la diminution de certaines tâches comme celles liées aux emplois jeunes. Seraient aussi visés les secrétariats médicaux-sociaux où l'on peut avoir de 1 à 3 secrétaires et les secrétariats de CIO.

### Créteil

#### Répartition des suppressions pour l'académie de Créteil

Inspections académiques :  
Seine et Marne : 2,  
Seine Saint-Denis : 9 à 11, Val de Marne : 4 à 6 ;  
Rectorat : 12 à 15 ;  
CIO : 3 à 4.

**Yann Mahieux**



## Caen : suppression de 27 postes

Sur notre académie, 27 postes sont visés, dont deux en établissement.

Le 1<sup>er</sup> décembre, le SNASUB organise une réunion à l'Inspection académique de l'Orne et propose l'adoption d'un appel destiné à tous les ATOSS de l'académie en vue d'une action coordonnée.

Entre le 12 décembre et le 8 janvier 2004, le SNASUB a rencontré plus de 150 collègues sur les trois inspections académiques et le rectorat. Nous leur avons proposé de désigner, par service déconcentré, des délégués, syndiqués ou non, pour les représenter à une rencontre académique pour organiser l'action.

Le 15 janvier, 35 collègues représentant les trois inspections académiques et le rectorat, des syndicats (responsables académiques de SUD, du SNASUB et de A&I) et quelques

observateurs, discutent du blocage du CTPA du 26 janvier qui statuera sur les suppressions de postes.

### Caen

Décision est prise d'organiser une montée à Caen le jour du CTPA. Parallèlement, une réunion inter-fédérale prévoit d'organiser un rassemblement devant le CTPA, car les enseignants sont, eux aussi, touchés par des suppressions. C'est une initiative heureuse qui ne peut que renforcer l'action.

Le 26 janvier, 300 personnes, dont deux tiers d'ATOSS, convergent vers le rectorat ; le CTPA, boycotté par les syndicats, est annulé ; la salle où il devait se tenir est investie par les collègues. Une prise de parole de la FSU est suivie immédiatement de celle du SNASUB qui se félicite de la mobilisation, de la montée des ATOSS (un car de l'Orne et un de la Manche) et appelle à discuter de la suite du mouvement dans l'amphi du rectorat.

**SNASUB-Caen**

## "Rentrée 2004 : suppressions d'emplois et redéploiements sans précédent dans les filières administrative et ouvrière".

### Paris

Paris, UNSA-Education, FSU, FO, SGEN-CFDT, SUD-Education, en liaison avec l'intersyndicale des personnels ATOSS de l'académie de Paris dénoncent :

- La suppression de 46 emplois de personnels administratifs : 15 en CIO,

"Les organisations représentées au CTPA de

23 au rectorat (site Gambetta) et 7 au rectorat (site Sorbonne).

- La restitution de 23 emplois parisiens au ministère de personnels ouvriers, et une ponction de 18 emplois (sur 52 actuellement) de l'équipe mobile des titulaires remplaçants, alors même que le remplacement est déjà sinistré sur l'académie (à peine une absence sur 4 est remplacée actuellement)."

Extrait du communiqué publié par les représentants des personnels ATOSS à la sortie du CTPA du 9 février 2004 où ils avaient refusé de siéger "afin de ne pas cautionner ces suppressions et ces redéploiements".

## Toulouse : inspections académiques et rectorat : 38 suppressions

19 dans 8 inspections, 19 au rectorat. 36 EPLE sont concernés par des suppressions ou des déclassements de postes. Alors qu'il manque déjà, comme partout, moult postes, 30 sont supprimés alors que 28 seulement sont créés.

7 établissements vont ouvrir sans aucune création !

**Pierre Pieprzownik**

### Toulouse

## Un congrès dense

### Unité & Action

Le 4<sup>e</sup> congrès de la FSU s'est tenu à Perpignan.

Une question a dominé les débats, celle de son élargissement. Il y a 12 ans au congrès de la FEN à Perpignan, des administratifs du SNAU et du SNIEN quittaient cette fédération, par solidarité avec le SNES et le SNEP exclus, pour aller créer la FSU sans pour autant perdre de vue la nécessaire réunification syndicale inscrite dans les statuts à l'article 4.

Aujourd'hui après l'extraordinaire mobilisation du printemps dernier, de nouvelles questions sont posées au syndicalisme comme sa capacité à mobiliser, à rassembler les personnels dans l'action et à gagner dans les affrontements.

Le mouvement porteur d'unité et de démocratie dans l'action, a mis en lumière le besoin de travailler aux convergences indispensables pour fédérer le mouvement social et faire échec à l'offensive du gouvernement de

démantèlement des services publics et de remise en cause générale des acquis sociaux.

Pour autant, l'élargissement du champ de syndicalisation de la FSU était-il l'unique réponse possible ?

Pour sa part, U&A SNASUB a eu dès le début un positionnement clair : celui de tout faire pour que le débat ait lieu et soit mené jusqu'au bout, estimant que la question du devenir de notre fédération était d'importance. Ce débat, nous l'avons mené à l'intérieur du SNASUB et pendant le congrès.

A Perpignan, les débats du thème IV ont été tendus. Après une journée entière consacrée au travail en commission, la séance du jeudi matin devait s'achever par un vote sur le texte et les amendements déposés. Compte tenu des tensions existantes, des votes indicatifs ont eu lieu. Vote 1 : reportant la décision après **consultation des syndiqués avant fin mai** : pour : 23 %, **contre : 74 %**, abstentions 3 %.

Vote 2 : élargissement aux 3 fonctions publiques, aux

services publics et aux missions de service public : pour : 57 %.

Vote 3 : élargissement aux 3 FP et aux SP : pour : 55 %.

Vote 4 : élargissement aux 3 FP : pour : 56 %.

Vote 5 : Union : pour : 45 %.

Aucune proposition ne rassemblait les 70 % nécessaires, une commission est alors mise en place pour aboutir à une synthèse le lendemain.

Nous avons soutenu la proposition n°1 parce que c'est notre conception du syndicalisme : **un syndicalisme basé sur les revendications et s'appuyant sur le vote des syndiqués.**

Il est regrettable que 74 % des délégués au congrès se prononcent contre la consultation des syndiqués et votent ensuite le texte fédéral suivant : *"Un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui va à la rencontre des personnels en les informant, en les impliquant dans la réflexion sur les grands débats (retraites,*

*éducation, assurance maladie, etc.) et qui n'hésite pas à les consulter pour déterminer ses mandats. Un syndicalisme qui rassemble les salariés autour de leurs revendications quelle que soit leur sensibilité."*

**C'est bien ce syndicalisme là que nous voulons mettre en œuvre et c'est par le développement de la syndicalisation dans notre secteur que nous y parviendrons. Plus que jamais, nos collègues ont besoin d'un SNASUB fort et indépendant.**

Marie-Dolorès Cornillon



## Les propositions de la FSU en matière de politique de santé

Dans la collection **"Comprendre et agir"**, l'Institut de recherches de la FSU publie avec Syllepse, **"Politiques de santé, refonder la solidarité"**.

Le système de santé français connaît aujourd'hui une crise profonde. Elle peut prendre des dimensions dramatiques, comme les morts de la canicule l'ont montré l'été dernier.

La recherche de toujours plus d'économies a mis le service public de santé en grave difficulté. C'est ce qu'ont tour à tour exprimé ces derniers mois les personnels

des hôpitaux, les chercheurs de l'INSERM et même les médecins généralistes.

Le remède que le gouvernement propose, c'est la réduction des coûts. Pour le rendre crédible, on multiplie les scénarios catastrophe complaisamment répandus dans les médias. L'approche suggérée est essentiellement comptable.



## Un congrès riche d'enseignements

Les mandats que le congrès s'est donné ouvrent très largement des perspectives pour la FSU.

### Le congrès de l'élargissement !

Il a été marqué en profondeur par le mouvement du printemps 2003. Nombre de syndicats, de sections départementales, de militants de la FSU ont tiré le bilan et exprimé la nécessité d'avoir des convergences avec les autres fonctions publiques et les salariés du privé. Les congrès départementaux ayant rejeté le statu-quo à plus de 90 %, allait-on concrétiser l'élargissement ?

Les syndicats SNETAP, SNPES-PJJ, SNUAS-FP, SNUEP, UNATOS, EPA, SNEPAP, SNAC et de nombreuses sections départementales présentèrent un amendement, soutenu par l'EE, favorable à "l'accueil de tous ceux qui partagent ses valeurs, sa conception du syndicalisme et qui en font la demande, la FSU décide d'élargir son champ de syndicalisation aux secteurs des fonctions publiques, des services

*publics aux salariés exerçant des missions de service public. Dès lors, la FSU propose au niveau interprofessionnel la création d'une union de syndicats, seule à même de lui permettre d'être pleinement partie prenante des négociations, décisions et initiatives prises à ce niveau.* **L'amendement a recueilli 57,24 % pour, 29,83 % contre, et 12,9 % d'abstentions.**

Une minorité regroupant essentiellement le SNEP, le SNICS, la tendance U&A du SNASUB, deux sections départementales, ainsi que les tendances Emancipation, FU, PRSI, a mené la bataille contre l'ouverture. Un amendement demandant le report de la décision a obtenu **22,16 % des voix pour et 74,1 % contre.**

**Après un après-midi et une nuit de discussion, la proposition d'ouverture de la FSU aux secteurs des trois fonctions publiques a recueilli près de 85 % des voix.**

Le SNEP et le SNICS ayant pris la mesure de leur isolement dans la fédération n'ont pas pris part au vote sur le thème 4. Les camarades U&A du

SNASUB, les tendances PRSI, FU et Emancipation ont voté contre.

Alors que depuis la création du SNASUB, EE participe aux instances nationales, la tendance U&A lors de ce congrès a contribué à donner une image monolithique de notre syndicat sur l'élargissement. La délégation EE du SNASUB a voté pour l'ouverture estimant qu'elle permettra, notamment, de rééquilibrer le poids des IATOSS par rapport à celui des enseignants au sein de la FSU.

### Des avancées pour préparer les batailles incontournables !

Les textes adoptés doivent nous permettre de combattre fermement les projets de réforme de la loi d'orientation, les attaques contre les droits fondamentaux et la protection sociale. Un texte contre le projet de constitution européenne se concluant par la demande d'un référendum a été adopté à plus de 88 %.



Le congrès a engagé les premières initiatives à venir : **appels à la grève le 12 mars, aux mobilisations européennes contre la guerre et pour le retrait des troupes en Irak le 20 mars, pour l'emploi le 3 avril.**

**Christian Eury, Marie Ganozzi, Yannick Lacoste, Danièle Patinet, Anne-Marie Pavillard, Marie Paule Lavergne, délégué(e)s EE au congrès.**

**Ecole émancipée**

Les conséquences sociales et sanitaires ne sont pas prises en compte. Ce qui prive les pouvoirs publics des moyens d'une politique de santé collective qui permette de prévenir, d'anticiper la maladie, de la combattre efficacement. Pour autant, réfléchir à une solution d'avenir ne dispense pas de regarder de près les dépenses de santé et de combattre les gaspillages.

Ce livre n'éluide pas la question. Mais, à partir des travaux menés au sein de la FSU, il ouvre des pistes pour des solutions dont l'objectif premier est de répondre aux besoins de la population.

Ces propositions visent à passer de l'assurance-maladie à l'assurance-santé, en rendant effectif le droit à la santé pour l'ensemble de la population, et à rompre ainsi avec

les nombreuses discriminations qui existent dans ce domaine comme dans d'autres.

Pour commander l'ouvrage, (6 €) écrire à [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) ou téléphoner au 01 44 79 90 41

# Les prestations familiales

Les prestations familiales ont été revalorisées de 1,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les montants ci-dessous correspondent aux montants bruts (sauf pour l'allocation d'éducation spéciale et l'allocation de parent isolé, il faut déduire 0,5 % de CRDS). Les revenus de l'année 2002 servent de référence pour les prestations servies jusqu'au 30 juin 2004 et ceux de l'année 2003, pour celles versées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

## Les prestations sous condition de ressources

Complément familial	1 enfant	2 enfants	Par enfant en +
Ménage avec 1 revenu	17 613 €	21 136 €	4 227 €
Ménage avec 2 revenus	23 276 €	26 799 €	4 227 €

Allocation parent isolé	Revenu mensuel garanti	Forfait logement
Vous attendez un enfant...	530,39 €	48,37 €
Vous avez un enfant	707,19 €	96,71 €
A partir du 2 <sup>e</sup> enfant	+ 176,80 €	119,69 €

**Allocation de rentrée scolaire** 258,90 € par enfant, après déduction de la CRDS (rentrée 2003)

Nombre d'enfants à charge	Plafond de ressources
1 enfant	16 414 €
Par enfant supplémentaire	+ 3 788 €

## Les prestations sans condition de ressources

### Allocations familiales

Nombre d'enfants	Montant brut	Majoration par enfant à charge à partir de 11 ans
2	113,15 €	
3	258,12 €	De 11 à 16 ans 31,82 €
Par enfant supplémentaire	+144,97 €	+ de 16 ans 56,57 €

Allocation de présence parentale	Si vous vivez en couple	Si vous vivez seul(e)
Cessation d'activité	827,44 €	982,59 €
Activité à mi-temps	413,74 €	517,16 €
Temps partiel compris entre 50 et 80 %	252,07 €	333,33 €

### Allocation de soutien familial

Carence parentale totale	106,08 €
Carence d'un des deux parents	79,56 €

### Allocation d'éducation spéciale (enfants handicapés)

Prestation mensuelle de base	Montant mensuel brut	Conditions
	113,15 €	Prestation accordée dans tous les cas
Compléments (catégorie 1 à 6)	de 84,86 € à 945,87 €	L'ouverture du droit à un complément est fonction du recours à une tierce personne, des dépenses supplémentaires engagées ou de l'obligation d'interruption totale ou partielle d'activité d'un des parents

### Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

Plafond de ressources	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Par enfant supplémentaire
Ménage avec 1 revenu	24 129 €	28 955 €	34 746 €	5 791 €
Ménage avec 2 revenus ou allocataire isolé	31 887 €	36 713 €	42 504 €	5 791 €

## Les deux principales composantes de la PAJE

La PAJE se compose d'une prime à la naissance ou à l'adoption (812,37 €) suivie d'une allocation de base (162,47 €), toutes deux versées sous condition de ressources, et d'un complément de libre choix du mode de garde ou d'activité.

Complément de libre choix : il s'adresse au parent qui cesse de travailler ou décide de travailler à temps partiel pour s'occuper d'un enfant. Ce sera la CAF qui versera la PAJE, et non le rectorat.

### Supplément familial de traitement

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Par enfant supplémentaire
Élément fixe	2,29	10,67	15,24	4,57
Élément proportionnel		3 % du traitement brut	8 % du traitement brut	6 % du traitement brut
Taux plancher		Indice majoré 448		
Taux plafond		Indice majoré 716		

Vous pouvez nous contacter pour toutes précisions sur les conditions d'obtention et les taux de ces prestations.

Pierre Boyer



# lu pour vous

Arrêté du 4 novembre 2003 nommant Jacky Simon médiateur de l'éducation nationale pour une durée de trois ans (JO du 1<sup>er</sup> janvier 2004).

Circulaire n° 2003-219 du 15-12-2003 relative aux chèques - vacances (BOEN n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2004).

Arrêté du 15 décembre 2003 fixant le nombre de postes (162) pour l'accès au grade d'APASU de 2<sup>e</sup> classe (BOEN n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2004).

Arrêté modificatif du 22 décembre 2003 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux CAP et commissions consultatives paritaires du MEN (JO du 28 décembre 2003).

Arrêté du 22 décembre 2003 fixant le nombre de postes offerts aux concours de recrutement d'AASU (externe : 100 ; interne : 100 ; TH : 14) (JO du 28 décembre 2003).

Décret n° 2003-1263 du 23 décembre 2003 portant suppression du corps des intendants universitaires (JO du 28 décembre 2003).

Décret n° 2003-1318b du 23 décembre 2003 et arrêté du même jour portant attribution d'une prime de participation aux personnels administratifs assurant des activités d'accueil dans les CROUS durant la période estivale (JO du 31 décembre 2003).

Décrets n° 2003-1304, 1305, 1307, 1308, 1309, 1310 du 26 décembre 2003 pris pour l'application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites et arrêté du

même jour relatif au fonctionnement du régime de retraites complémentaire des agents non titulaires (JO du 30 décembre 2003).

Arrêté du 30 décembre 2003 fixant le nombre d'emplois à pourvoir (14) à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'APAC (JO du 9 janvier 2004).

Arrêté du 13 janvier 2004 relatif à l'attribution d'une indemnité de responsabilité administrative aux fonctionnaires occupant des emplois de SGASU (BOEN n° 4 du 22 janvier 2004).

Circulaire n° 2004-005 du 13 janvier 2004 indiquant le calendrier des fêtes légales (année 2003-2004) (BOEN n° 4 du 22 janvier 2004).

Circulaire n° 2004-004 du 13 janvier 2004 relative aux autorisations d'absence pouvant être

accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions (BOEN n° 4 du 22 janvier 2004).

Arrêté du 14 janvier 2004 relatif à l'accès au grade de SAAC de classe exceptionnelle du MEN (année 2004) (BOEN n° 4 du 22 janvier 2004).

Arrêtés des 20 et 21 janvier 2004 autorisant l'ouverture de concours externes, internes et réservés pour le recrutement de SASU (JO du 25 et du 28 janvier 2004).

Arrêté du 21 janvier 2004 (et arrêté modificatif au JO du 18 février 2004) autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs des services déconcentrés (externe : 596 ; interne : 596 ; ACVG : 375 ; TH : 100) (JO du 28 janvier 2004).

Arrêté du 2 février 2004 fixant le nombre

d'emplois offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés (externe : 35 ; interne : 33 ; TH : 5) (JO du 8 février 2004).

Arrêté du 5 février 2004 fixant le nombre de postes (188) offerts pour l'accès au grade de SASU de classe exceptionnelle et leur répartition par académie. (BOEN n° 7 du 12 février 2004).

Arrêtés du 6 et du 9 février 2004 fixant le contingent de postes offerts au recrutement d'AASU (résorption de l'emploi précaire : 20 ; troisième concours, 22) (JO du 12 et du 17 février 2004).

Arrêté du 12 février 2004 fixant le contingent de postes (650) offerts au recrutement d'agents administratifs des services déconcentrés du MEN (JO du 18 février 2004).

Donnez-vous dès aujourd'hui les moyens de vous défendre, syndiquez-vous !

## BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2003-2004

Académie .....

Réadhésion  Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame

Nom, Prénom .....

Lieu d'exercice .....

Grade ..... Indice.....

Statuts : Administration scolaire et universitaire  Bibliothèques  Recherche et Formation

Documentation  Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans : Education nationale  Culture  Jeunesse et Sports  Autres

Adresse personnelle .....

Adresse professionnelle .....

Tél. personnel.....Tél. travail.....Fax.....

E. mail .....

**Cotisation 2003-2004 :** par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,25 € par point d'indice

- entre l'indice 301 et l'indice 400: 0,27 € par point d'indice

- à partir de l'indice 401: 0,29 € par point d'indice

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 261: 30,50 €

- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année: selon l'indice et la quotité

- Retraités: 50 % — Temps partiel: au prorata temporis — CPA : 80 %

### Rappel

**Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % de leur montant.**

**Chèque à l'ordre du SNASUB à envoyer au trésorier académique (adresses p. 2) ou au Trésorier national: Snasub, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris.** Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (cf. *Convergences* n° 88)

# Handicap : la nouvelle loi

Une loi concernant la reconnaissance et la mise en place de nouveaux droits pour les personnes en situation de handicap est soumise au Parlement. C'est le deuxième volet du plan du Premier ministre sur la dépendance, après celui créant la Caisse nationale de solidarité abondée par la suppression d'un jour férié.

Le projet comporte des avancées : guichet unique pour les démarches, amélioration du droit à compensation pour les conséquences du handicap, du versement de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il est toutefois loin des espérances que son annonce avait suscitées tant du côté des associations que des caisses d'assurance maladie.

### Du côté des associations

L'Association des paralysés de France (APF) juge qu'il s'agit d'un *"texte peu ambitieux qui n'est pas à la mesure des attentes des personnes en situation de handicap"*. L'APF regrette que le texte *"place au cœur de la réforme le droit à la compensation alors que (...) la priorité est de prévoir l'accès et la participation des personnes en situation de handicap dans la société."* *"Loin de la "grande loi" annoncée par Jacques Chirac",* ce texte *"ne précise pas les moyens ni les délais pour parvenir aux objectifs fixés"*. En outre, l'APF s'inquiète de la *"conception minimaliste du droit à compensation"* qu'elle souhaite sans condition d'âge. Enfin, elle juge *"révoltant"* le maintien en l'état de l'AAH.

De même l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés), qui *"reconnait les avancées conceptuelles pour la recherche d'une meilleure accessibilité de la cité, pour un développement de l'intégration scolaire et pour le renforcement du droit à la compensation"*, manifeste son *"inquiétude sur les moyens prévus au service de cette politique"*.

Selon elle, le texte présenté n'est qu'une révision de la loi de 1975 et non un projet de refondation du secteur médico-éducatif et médico-social. L'APAJH regrette l'absence de l'État du projet. *"Comment compte-t-il garantir l'équité du dispositif ?"* interroge l'association, qui s'oppose à la création de la caisse nationale de solidarité sur l'autonomie dont elle juge les moyens insuffisants. *"Au bout du compte, scepticisme et déception sont au rendez-vous du bilan de l'année européenne"*, conclut l'APAJH.



### Du côté de la Cnam

La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) a émis un avis *"globalement défavorable"* sur le projet de loi, et a adopté à l'unanimité une motion critique. Elle *"regrette qu'en l'état actuel, ce projet de loi ne soit pas à la hauteur des ambitions, des attentes et des besoins exprimés par les personnes handicapées, compte tenu des incertitudes qu'il comporte sur le niveau des prestations garanties et leur mode de financement"*. *"Il ne permet donc pas de garantir une amélioration effective des conditions d'existence des personnes handicapées"*, affirme la CNAM, même si elle *"partage"* la philosophie générale du texte qui vise à garantir *"l'accès à la*

*citoyenneté et au libre choix du projet de vie"* de la personne. Pour la CNAM, des incertitudes concernent notamment le droit à compensation des conséquences du handicap par des aides humaines, techniques, etc. En effet, le projet de loi propose une définition *"restrictive"* des bénéficiaires et renvoie les conditions et critères d'attribution de la prestation de compensation à des dispositions réglementaires. De plus, la Caisse juge *"imprécise"* l'articulation entre cette nouvelle prestation et les prestations

actuelles dispensées par l'assurance maladie.

Enfin, la CNAM critique le flou entourant le statut, le fonctionnement et le financement des futures *"Maisons départementales du handicap"*, même si elle exprime son *"accord"* sur le guichet unique destiné à simplifier les démarches des personnes handicapées.

### Fonction publique

Concernant le versement de l'AAH en compensation de la perte de revenus du travail (temps partiel), on ignore jusqu'à quel niveau indiciaire il y aura compensation. Par ailleurs, la nouvelle loi sur les retraites est insuffisante pour les personnes handicapées (ainsi par exemple, seuls les taux supérieurs à 80 % donnent droit à l'absence de décote). Au Conseil supérieur de la fonction publique, seuls les représentants de l'administration ont adopté le texte, les syndicats votant contre ; la décision majoritaire favorable résulte de l'abstention des représentants CFDT, CGC et CFTC.

**Pierre Boyer**